

Client n° 241562

N°TVA: FR88525094264

M. DE ARO ALFRED
SOUS LA GARENNE
46310 CONCORES



AVOIR

n° 09759724 du 30/11/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
AVOIR N° 22138429 DU 5/11/25 SUR BON 22138425 AG. SALVIAC V/REF: CHANTIER 65032 DEGAGNAC								
104144.02	PLACOPLATRE 4PRO 13MM 250/120	-3	M2		4,85	-14,55		
	dont Eco-Contribution					(-0,36)		
AVOIR N° 15847695 DU 7/11/25 SUR BON 15847693 AG. CAHORS V/REF: CHANTIER 65032 DEGAGNAC								
104144.02	PLACOPLATRE 4PRO 13MM 250/120	-12	M2		4,86	-58,32		
AVOIR N° 22138472 DU 13/11/25 SUR BON 22138425 AG. SALVIAC V/REF: 120195 CHT 65032 DEGAGNAC								
309606.02	HYBRIS M.31 270/120-125 R4,00-R4,65	-6,48	M2		11,01	-71,34		
	dont Eco-Contribution					(-0,32)		
	Total Eco-Contribution					(-0,68)		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par
-144,21	20,00% -28,84	-173,05	31/12/25	** AVOIR **

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 6

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.